

COMPTE RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 14 décembre 2010
A 19 h 00
(Salle des mariages en mairie)

L'an deux mille dix et le quatorze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le sept décembre deux mille dix, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Béatrice FAURE, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Paul LACROIX, Marie-Christine LOPEZ, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Sonia STEBLER.

Pouvoirs :

Marilyn BIZIEN donne pouvoir à Jean-Pierre PASSIN
Danièle D'AGOSTIN donne pouvoir à Michel ARNAUD
Julien DONZEL donne pouvoir à Daniel GROSJEAN
Chantal SICLARI donne pouvoir à Jeannette EXCOFFON
Gisèle TRIBOULET donne pouvoir à Joëlle FORESTIER

Excusée :

Véronique ALESSANDRINI

Absents :

Véronique BOUTEMY
Jean-Yves JACQUIER
Karima LEGRAND

Secrétaire de séance :

Jean-Paul LACROIX

1) Personnel territorial : créations de postes liés à des avancements de grades

Des agents territoriaux, en raison de leur ancienneté, peuvent prétendre à des avancements de grades. Il est donc proposé au Conseil municipal de créer les postes suivants :

Filière technique : Ingénieur principal (directrice des services techniques)

Filière médico sociale : Puéricultrice de classe supérieure (directrice de la halte garderie municipale)

Filière sportive : Educateur hors classe des activités sportives (éducateur sportif des écoles)

A l'unanimité, le Conseil décide de créer ces trois postes.

2) Instauration du régime indemnitaire du personnel territorial.

Pierre COLIN, Conseiller municipal délégué chargé du personnel présente au Conseil municipal pour approbation le régime indemnitaire du personnel territorial de la commune.

La proposition a été examinée par la municipalité le 18 novembre 2010 et par le Comité technique paritaire le 1^{er} décembre 2010.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2011 le régime indemnitaire pour le personnel territorial de la Commune, tel qu'il a été présenté.

3) Approbation de la modification n° 6 du Plan d'occupation des sols secteur des Sétérees.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le dossier de modification n°6 du POS a fait l'objet d'une enquête publique du 12 octobre au 16 novembre 2010.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport à la commune le 30 novembre 2010. Il est proposé aux élus d'approuver le dossier de modification du POS.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10 et L 123-13 et R 123-19 ;

VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-452 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi susvisée ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 juillet 1977 approuvant le POS ;

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 10 octobre 1984, 17 juin 1992, 15 juillet 1997 ;

5 octobre 1998, 16 novembre 2006 approuvant des révisions du POS ;

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 25 mars 1994, 7 février 1996, 6 juillet 1999, 15 mars 2004 et 25 mars 2010 approuvant des modifications du POS ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29.07.2010 décidant la modification n°6 du POS ;

VU l'ordonnance en date du 12.08.2010 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Mr Alain KESTENBAND en qualité de Commissaire Enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

VU l'Arrêté Municipal du 17 septembre 2010 prescrivant l'Ouverture d'une Enquête Publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols en Mairie de Challes les Eaux du 12 octobre 2010 au 16 novembre 2010 inclus ;

VU l'attestation du Maire en date du 23 octobre 2010 certifiant l'affichage à compter du 18 septembre 2010 de l'Arrêté prescrivant l'enquête et l'avis d'enquête et des parutions de l'avis d'enquête publique dans les journaux de la Vie Nouvelle et du Dauphiné Libéré le 23 septembre 2010 et 14 octobre 2010.

Vu les pièces du dossier de modification du POS ;

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 26 novembre

2010, lequel émet un avis favorable sur la modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols ;

CONSIDERANT que la modification du Plan d'Occupation des Sols de Challes les Eaux telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément aux articles R 123-12 et R 123-34 du Code de l'Urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la Modification du n°6 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune conformément au dossier annexé à la présente.
- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux Articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme:
 - . D'un affichage en mairie pendant un mois
 - . D'une publication au recueil des actes administratifs mentionnée à l'Article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - . Qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Mise à disposition du Public du dossier de modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols de Challes les Eaux :

Le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune sera tenu à la disposition du Public conformément à l'article R 123-10 aux jours et heures d'ouverture habituels :

- À la Mairie de Challes les Eaux
- Et à la Préfecture

4) Rue de l'aviation

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité une demande de renouvellement de subvention 3^{ème} tranche auprès du département de la Savoie

5) Délibération modificative de crédits

Pierre COLIN présente à l'assemblée les décisions modificatives de crédits nécessaires aux intégrations de fin d'année de crédits budgétaires.
Approbation unanime du Conseil municipal.

6) Questions diverses

Informations :

Prochaine élection d'un adjoint au maire supplémentaire : Compte tenu de l'accroissement des tâches confiées aux adjoints, engendré par les différents dossiers en cours très importants pour la Commune, la Municipalité estime qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'adjoints en le portant à cinq et en conséquence, de supprimer un poste de conseiller délégué.

Il est donc envisagé pour le 6 janvier 2011 de solliciter le Conseil municipal en séance publique.

- Pour modifier le nombre d'adjoints qui était fixé à quatre dans la délibération du 16 mars 2008, suite aux élections municipales.
- Pour procéder à l'élection de l'adjoint supplémentaire.
- Pour déterminer la rémunération de la municipalité qui est en conséquence modifiée.

Plan local d'urbanisme : les élus du Conseil municipal et la population sont invités à la réunion publique à la salle polyvalente le mardi 21 décembre à 18 h 30.

Challes les Eaux, le 17 décembre 2010
Le Maire
Daniel GROSJEAN